

FORMULAIRE UNIQUE DE DECLARATION POUR LA CREATION D'UN FORAGE

Rubrique 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de l'article R.214-1 du
Code de l'Environnement

Articles L411-1 à L411-3 du code minier

I - FORMULAIRE PRINCIPAL DE DECLARATION

II - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

III - RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

Attention. ce formulaire ne vaut que pour la déclaration des ouvrages proprement dits, et les informations qui y sont demandées sont à considérer comme un minimum de ce qui est exigé par la réglementation. Tout formulaire renseigné de façon incomplète ne pourra être instruit et sera retourné au pétitionnaire.

Par ailleurs selon la nature et le contexte du projet, le service instructeur pourra être amené à demander des compléments d'informations ou d'étude.

Si l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine, déclaration devra en être faite auprès du Préfet, au titre de la législation sanitaire, et au Maire de la commune concernée pour l'établissement de la redevance assainissement.

I - FORMULAIRE PRINCIPAL DE DECLARATION

1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR (propriétaire de l'ouvrage):	
Nom, prénom (ou raison sociale):	
TRUITE DE BANCA	
Adresse:	
Route des Albulas	
Activité exercée:	☎: 06.08.73.88.85
Pisciculture de truites	
Fait à Banca le 17/07/20	
Signature du demandeur	
	

2° EMPLACEMENT DES OUVRAGES					
Commune: BANCA					
Rue et n° (ou lieu-dit):					
Route des Albulas					
Section cadastrale: E		Parcelles: 690			
Aquifère concerné (si connu) Grès Coblanciens					
Code et nom de la masse d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau (si connu)					
Identification :	Coordonnées (Lambert II étendu)		Profondeur (m)	Cotes approximatives de recherche d'eau	
	X	Y		Mini :	Max :
	5396833	43582839	100 m	- 20 m	- 100 m
				Mini :	
				Max :	
				Mini :	
				Max :	
				Mini :	
				Max :	

Mini :

Maxi :

à joindre impérativement : plans de situation des ouvrages

1. **sur carte IGN 1/25.000**

2. **sur plan cadastral au 1/2.500 sur lequel figureront** (dans un rayon de 500m) :

- Les limites des périmètres de protection de captage (renseignements en mairie),
- Les décharges ou installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- Les ouvrages d'assainissement, et canalisations transportant des produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- Les stockages d'hydrocarbures ou de produits chimiques,
- Les bâtiments d'élevage,
- Les parcelles recevant des épandages d'effluents d'élevage ou de boues d'origine diverses,
- Les routes, voies ferrées et canaux,
- Les cours d'eau et plans d'eau.

Voir article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003

3- un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 si situé en zone NATURA 2000

3°NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE :

Rubrique de la nomenclature eau :

1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur à 10 000 m³ / an mais inférieur à 200 000 m³ / an.

L'ouvrage concerne t'il une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ::

OUI

NON

Nature des ouvrages

Forage puits drain autres ouvrages souterrains Nombre d'ouvrages : 1

Ces ouvrages remplacent-ils d'autres ouvrages ? : OUI NON

Si oui, remplir les cases ci-après : forage puits drain autres ouvrages souterrains

Profondeur totale de l'ouvrage (en mètres) : 100 m

Le pétitionnaire exploite-t-il d'autres ouvrages sur la même ressource ? : OUI NON

Si oui, remplir le tableau suivant :

Ressource utilisée	Commune	lieu-dit	Coordonnées	Volumes horaires prélevés	Volumes annuels prélevés
Total					

Destination des ouvrages :

Prélèvement d'eau : permanent temporaire aucun

Estimation du prélèvement annuel :

Volume maximum annuel prélevé (estimation) : 21000 m³/an

Débit maximal prélevé (estimation) : 5 m³/h

Apportez des précisions sur l'usage surfaces irriguées ou autre et volumes prélevés annuellement (estimation)

Alimentation d'une écloserie de truites en circuit fermé

Type de dispositif de comptage :

.....

Recherche d'eau	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Alimentation en eau potable	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Arrosage de cultures maraîchères	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Irrigation	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Abreuvement d'animaux - élevage	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Autres usages agricoles		
Agro-alimentaire	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Artisanat-industrie	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Usage domestique	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Surveillance des aquifères	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Surveillance ou dépollution des eaux souterraines, des sols et sites pollués	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Géothermie	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Réalimentation de nappe, stockage souterrain	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Expérimentations, recherche	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Fondations	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Recherche minière	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Autres usages (préciser):		
Ouvrages situés dans une des zones suivantes		
1- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
2- Plan de prévention des risques naturels	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
3- Zones inondables	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
4- Inventaire départemental des anciens sites industriels et activités de services	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
5- Zone de répartition des eaux	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
6- Zone « NATURA 2000 »	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

4° DOCUMENT D'INCIDENCE

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	Remplir et joindre le document d'incidence au titre de l'article L 414-4 du code de l'environnement <i>voir dossier "Regularisation forage" chapitre incidences vis à vis des classements environnementaux : le projet n'affecte pas de manière significative le site Natura 2000 "vallée de la Nive des Aldudes - col de Lindux"</i>
Si votre ouvrage est situé sur une zone concernée par un SAGE	Justifier la compatibilité de votre projet avec le SAGE) (article 29 du décret n°93-742 modifié 
Précisez les mesures correctives ou compensatoires que vous envisagez de mettre en oeuvre	<i>Economie de l'eau prélevée dans le forage par une recirculation de celle-ci au niveau de l'écluse en circuit fermé -</i>
Evacuation des eaux de ruissellement	<i>Pas d'eaux de ruissellement -</i>
Traitement et évacuation des boues, eaux extraites et déblais éventuels pendant le chantier et les essais de pompage	<i>Evacuation des matériaux extraits par soufflerie du forage soit environ 1,5 m³ de débris sèches broyés - Aucun essai de pompage n'a été réalisé</i>
Isolation des différentes ressources rencontrées : modalités de cimentation et de cuvelage	<i>Cimentation de surface par une margelle de 4 m² et 0,35 m d'épaisseur - Tubage acier en D219 sur 10 m de profondeur - cimentation annulaire sur les 2 m entre la D219 et le tuyau PVC D140 descendant au fond du forage.</i>

Techniques de Foration	<input checked="" type="checkbox"/> Marteau fond de trou <input type="checkbox"/> Rotary à l'eau <input type="checkbox"/> Rotary à la boue (type de boue)..... <input type="checkbox"/> Autre.....
Pré Tubage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ diamètre du pré forage 230.....(mm), ▪ hauteur du pré forage..... 10..... (m), ▪ diamètre intérieur/extérieur du pré tubage..... 219... (mm), Nature.
Tubage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ diamètre de foration 165.....(mm), ▪ diamètre intérieur/extérieur du tubage 140..... (mm), ▪ nature : PVC spécial forage qualité alimentaire..... ▪ Hauteur crépinée, pourcentage de vide (largeur des fentes) .. 2,8 mètres .. Fentes de 1cm sur 50% du périmètre ↳ 5% de vide dans les tuyaux crépinés -
Cimentation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mode opératoire .. injections de béton semi-liquide..... ▪ hauteur de cimentation 2.....(m), ▪ cotes de la cimentation prévue..... 2.7.5., 2.2.... ▪ Nature. Cimentation annulaire entre tuyaux D 219 et D 140

Tête de forage (art. 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

La tête de l'ouvrage débouche-t-elle dans un local ou une chambre de comptage	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Hauteur du local ou de la chambre de comptage par rapport au terrain naturel : 35..... (cm) :		
Présence d'une margelle bétonnée au niveau de la tête de forage	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Surface de la margelle en m ²	4 m ²	
Hauteur de la margelle en cm	25 cm	
Hauteur de la tête de forage par rapport au terrain naturel (cm) :	60 cm	
Hauteur de la cimentation de la tête de forage	2 m	
Tête de forage étanche :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Capot de fermeture :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Conditions d'implantation (art 3 de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié)

Distance supérieure à 35 m des bâtiments d'élevage et de leurs annexes	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Distance supérieure à 50 m des parcelles concernées par épandage	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Distance supérieure à 35 m, si la pente des terrains est inférieure à 7%, des parcelles concernées par des épandages de boues	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Distance supérieure à 200 m des décharges et installations de déchets ménagers ou industriels	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Distance supérieure à 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Distance supérieure à 35m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques ou autres	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Caractéristiques des pompages d'essai (éléments prévisionnels) (art. 9 de l'arrêté du 11

septembre 2003):

débit max. des pompes d'essai:

Pas de pompage d'essai réalisé

Type d'essai et date prévisionnelle

destination des eaux évacuées :

Moyens de surveillance : Dispositifs pour permettre la mise en place d'un dispositif de mesure (permanent ou provisoire) du niveau de la nappe :

- *Sondes niveau haut et bas contrôlant le fonctionnement de la pompe et pilotées par l'armoire électrique du local.*
- *Contrôle visuel du niveau d'eau par ouverture du capot de fermeture du forage et mesure par décimètre muni d'un flotteur.*

Dispositions à respecter (article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant des prescriptions générales)

- Si le forage de reconnaissance est conservé (prélèvement, surveillance,...) :
 - Réalisation d'une margelle bétonnée de 3 m² minimum autour de chaque tête et de 0,3 m de hauteur au-dessus du terrain naturel sauf si la tête de l'ouvrage débouche dans un local ou une chambre de comptage. Dans ce cas, la margelle n'est pas obligatoire et la tête de l'ouvrage doit dépasser d'au moins 0,5 m le niveau du milieu naturel.
 - Mise en place d'un capot de fermeture avec un dispositif de sécurité.
- La tête de l'ouvrage doit s'élever à au moins 0,5 m au-dessus du terrain naturel ou du fond de la chambre de comptage dans laquelle elle débouche. Cette hauteur devra être ramenée à 0,2 m lorsque la tête débouche à l'intérieur du local.
- La tête de l'ouvrage doit être cimentée sur 1 m de profondeur compté à partir du niveau du terrain naturel.

II - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

N.B. à remettre au plus tard un mois avant le début des travaux (envoi en 2 exemplaires)

ENTREPRENEUR (déclarant pour le code Minier)

Nom, prénom (ou raison sociale) :

Société Joël FORT travaux de forage - sondage

Adresse :

16, rue de la Place 17400 St-Pierre-de-Juillers

DEROULEMENT DES TRAVAUX (art. 5 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

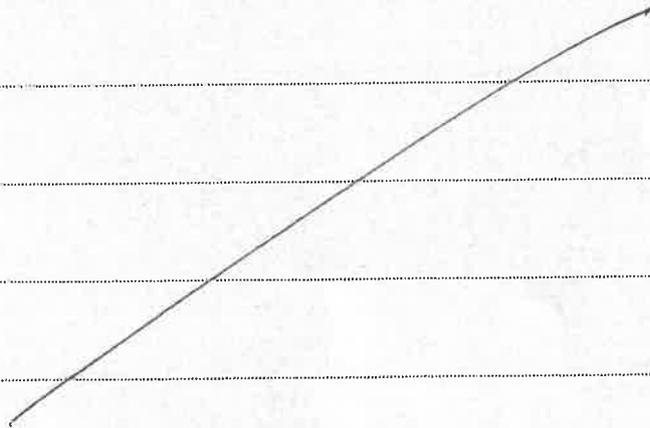
Date de début : mars 2013

Date de fin : mars 2013

Présentation sommaire des phases de déroulement des travaux :

Mise en place du véhicule porteur de la foreuse, du compresseur, des tiges de rallonge pour le marteau fond de trou, des différents stocks de tuyaux (acier D 219 mm, PVC spécial forage alimentaire D 140) et matériels annexes. Forage. Cimentation annulaire. Replis de l'ensemble du matériel et des tuyaux non utilisés

Modalités de comblement au cas où les ouvrages ne seraient pas conservés (art. 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003):



III - RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

A remettre en deux exemplaires, au plus tard deux mois après la fin des travaux

DEROULEMENT GENERAL DU CHANTIER						
Dates des différentes opérations						
Date	opération					
début mars 2013	Arrivée sur site - Installation du chantier					
environ 15 mars 2013	Fin chantier - Repli matériel					
Principales difficultés, anomalies ou incidents :						
Pas de difficultés particulières - Arrêt à -100m sur les grès Giroviciens très durs - Nombreuses arrivées d'eau entre -20 et -100m (écoulements sur l'ensemble des 80m)						
CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES						
Ouvrages abandonnés						
Identification ouvrage			Références cadastrales			
 						
Ouvrages Conservés						
Identificatio n ouvrage	Références cadastrales	Coordonnées Lambert (II étendu)		Cote NGF tête de puits/ forage	Code BSS	Prélèvement supérieur à 80 m ³ /h (oui/non)
FORAGE	E 690	X	Y			
		3,396833	43,122833	285,22		NON
<p>Tous ces ouvrages seront localisés sur une carte 1/25.000 et pour tous, seront joints au dossier :</p> <p>Une coupe géologique avec indication des niveaux de nappe(s) au repos (log des terrain traversé)</p> <p>Une coupe technique de l'installation précisant, les diamètres, les matériaux, les méthodes, et tous les éléments technique de réalisation, notamment la profondeur de la crépine et la hauteur crépinée.</p> <p>Les résultats des pompage d'essais</p> <p>Les modalités de contrôle et de suivi pour les ouvrages conservés</p> <p>Les modalités et d'abandon et de comblement pour les ouvrages abandonnés</p> <p>Résultats analyses</p>						

Engagements du pétitionnaire

Je certifie que le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), entré en vigueur le 21 décembre 2015 pour les années 2016 à 2021 disponible sur le site www.eaurmc.fr, avec le SAGE approuvé (le cas échéant).

Je m'engage :

- > à respecter les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus,
- > à informer l'AFB (Agence française de la Biodiversité) et le service en charge de la police de l'eau au moins 8 jours avant le démarrage des travaux,
- > à transmettre à la DDT un rapport de fin de travaux dans les 2 mois maximum suivant la fin de travaux.

Je certifie sur l'honneur que les informations mentionnées dans le présent document sont exactes.

N.B. : dans tous les cas, les travaux ne doivent pas commencer avant autorisation explicite du service en charge de la Police de l'Eau

Fait à BANCA, le 17/07/20

(signature obligatoire du maître d'ouvrage)



TRUITE DE BANKA
BANKAKO AMORRAINA
TEL 05 59 37 45 97 OU 05 59 37 71 30
SCEA TRUITE DE BANKA - Siret : 385 297 403 00011